



CONSEIL COMMUNAL DU 26 MAI 2020.

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 26 mai 2020 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.05H et remercie les conseillers d'excuser l'absence de Monsieur De Rive, retenu pour des raisons professionnelles.

1. Ratification du lieu de la réunion

Monsieur le Bourgmestre rappelle que l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 30 organisant la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, et le vade mecum relatif aux réunions des organes communaux transmis par Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux prévoit que les organes communaux peuvent tenir des réunions « physiques » à condition de respecter les directives en matière d'hygiène et de distanciation sociale. Ces réunions « physiques » demeurent la règle. Mais, s'il s'avère impossible de se réunir physiquement dans le respect des règles fixées par le Conseil national de sécurité, afin d'assurer une distance suffisante entre les membres, la réunion physique peut se tenir dans un lieu autre que la salle habituelle. Le Collège communal a décidé pour ce motif de tenir la séance du Conseil dans la salle de gymnastique de l'école de Fexhe.

Il demande aux Conseillers de ratifier ce choix.

A l'unanimité, le Conseil ratifie le choix du lieu de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter l'ordre du jour de la séance tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

3. Communications.

Monsieur le Bourgmestre indique que Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux a approuvé toutes les taxes et redevances communales pour les exercices 2020 à 2025. Il a également approuvé le budget communal pour 2020 sans aucune modification.

Il précise aussi que les travaux de création de logements d'insertion à la Gare de Fexhe vont reprendre dans les prochains jours. Une réunion est prévue le 27 mai avec les différents acteurs.

S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.

4. Ratification des décisions prises par le Collège communal depuis le 13 mars 2020

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit des décisions suivantes, qui ont été communiquées aux Conseillers :

- Approbation des comptes 2019 des Fabriques d'église
- Une mesure d'allègement fiscal au profit des commerçants, entreprises et indépendants touchés par les mesures de fermeture pendant la crise sanitaire, qui a été approuvée par Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux le 14 mai ;
- La mise en sens unique limité de la rue de Liège, afin de permettre aux cyclistes d'emprunter cette rue à contresens et d'éviter ainsi de devoir circuler sur la Grand Route ;
- Une convention avec le réseau de bibliothèques publiques de Hesbaye pour permettre le maintien de l'activité de la bibliothèque de Noville, suite à la faillite du réseau libre auquel elle était affiliée.

Ces décisions n'engagent pas la Commune à long terme, ni financièrement au-delà de ce qui existait déjà. Elles ont aussi permis de ne pas causer des retards préjudiciables.

Monsieur Leblanc demande quel est le montant de l'allègement fiscal et s'il est prévu pour 5 ans.

Madame Devillers lui répond que le montant est d'environ 1.000 € et qu'il ne sera appliqué que pour cette année.

Madame Dupas demande si le sens unique limité concerne toute la rue de Liège.

Madame Nachtergaele répond que la rue de Liège est déjà en partie en sens unique, mais qu'elle sera à double sens pour les vélos sur le tronçon à sens unique.

Monsieur Leblanc remercie le Collège d'avoir organisé ce conseil.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que quand on peut gérer ensemble, on le fait. Il propose de ratifier les décisions du Collège.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les décisions du Collège communal prises depuis le 13 mars 2020.

5. Plan Zéro Déchet

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que ce plan se situe dans le cadre des subventions accordées par la Région pour la prévention et la limitation des déchets. Intradel est mandaté chaque année depuis très longtemps pour gérer la subvention de la Commune. Cette année, Intradel propose les actions suivantes :

Action 1 - Le Bock n Roll : l'emballage réutilisable pour sandwiches et tartines

L'emballage sandwich réutilisable Bock n Roll est un lunch bag pratique pour emporter les sandwiches et tartines partout avec vous.

Ce produit écologique remplace la boîte à tartines en plastic bien souvent délaissée par les adolescents et permet de ne plus utiliser de papier aluminium ou d'emballage jetable et de produire ainsi moins de déchet. Pour laver le Bock n Roll, il suffit de le nettoyer avec une lavette humide ou de le passer en machine. Pratique, ce sac à sandwich est léger, compact, lavable et sert de set de table.

Les Bock n Roll seront fournis aux élèves de 6ème primaire et aux élèves de 1ère secondaire des écoles situées sur le territoire communal, tous réseaux confondus. Ces Bock n Roll seront fournis à la rentrée scolaire 2020-2021.

Action 2 - Le Bee Wrap : le film réutilisable en cire d'abeilles

Le Bee Wrapp est un film alimentaire réutilisable fabriqué à partir de coton imprégné de cire d'abeille, de résine d'arbre et d'huile de jojoba. Il permet de protéger les aliments et de les laisser respirer tout en empêchant l'humidité de passer. C'est l'emballage alimentaire écologique parfait.

Il est pratique pour recouvrir un récipient ou directement sur des aliments solides. Il prend la forme que vous souhaitez et est hermétique. Cet emballage zéro déchet remplacera parfaitement votre vieux film plastique tout en étant écolo et durable.

Cette toile alimentaire en cire d'abeille existe en différentes tailles et est réutilisable une centaine de fois pour recouvrir tous les aliments.

Le nombre d'exemplaires de Bee Wrap fournis sera calculé au prorata du nombre d'habitants de la commune.

Action 3 - L'accompagnement « commune zéro déchet »

1ère phase - Lancement de la mission : mise en place d'un comité de pilotage, formation des élus et des techniciens, diagnostic du territoire.

2ème phase – Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions : travail en co-production, mise en place d'un comité de suivi.

3ème phase – Coordination des activités de terrain et accompagnement des acteurs engagés : fourniture de supports de communication, accompagnement méthodologique (animations de groupes de travail, de rencontres citoyennes, communication d'événements...)

Parmi la grille proposée pour les actions concrètes du plan Zéro Déchet, les trois actions retenues sont :

- Une convention de collaboration avec les commerces pour réduire les conditionnements à usage unique, notamment en plastique ; c'est une action de sensibilisation « contenants bienvenus » ;
- Une convention de collaboration avec les acteurs de l'économie sociale, plus particulièrement la Ressourcerie ; cette convention est déjà en œuvre à Fexhe ;
- La mise en place d'actions d'information, de formations et d'animations concernant les emballages et les déchets résiduels. Ces actions auront lieu dans les écoles pour les emballages, et concerneront tous les citoyens pour les déchets résiduels.

Ces actions vont permettre de sensibiliser les citoyens sur l'importance de réduire leur production de déchets : un bon déchet est un déchet qu'on ne produit pas.

Monsieur Leblanc demande comment se feront les actions de sensibilisation.

Madame Malchair répond que ce sera par des animations, des ateliers, des folders, etc.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ces trois mesures, ainsi que la grille d'actions.

A l'unanimité, le Conseil adopte la grille d'actions, les mesures proposées par Intradel et mandate cette intercommunale pour percevoir et gérer la subvention régionale.

6. Modification budgétaire n° 1

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que des dépenses non prévues ont été réalisées en urgence pour prendre des mesures de protection de la population et du personnel. En particulier, la pénurie de masques a conduit le Collège à décider de faire réaliser et de distribuer à la population des masques en tissu. On a inscrit 20.000 € à l'article budgétaire pour cela. Il s'agit aussi de prévoir un crédit pour la réparation de l'effondrement qui s'est produit rue du Village, autre événement imprévu. Un montant de 20.000 € a été prévu, les travaux sont estimés à environ 15.000 €, mais des mauvaises surprises sont toujours possibles dans ce genre de chantier.

La modification comporte les éléments suivants :

- Service ordinaire :

Une augmentation des recettes de 6.466 €, provenant d'une subvention régionale pour les masques ;

Une augmentation des dépenses de 40.000 € pour les mesures de protection et une diminution des dépenses de 20.000 € pour le voyage des 3x20 qui est reporté ;

- Service extraordinaire :

Une augmentation des recettes de 20.000 € provenant du mode de financement, par prélèvement sur l'ordinaire ;

Une augmentation des dépenses de 20.000 € pour la réparation de la rue du Village
Le solde positif de 181.127,55 € reste le même.

Monsieur Leblanc remarque que la modification budgétaire n'intègre pas le compte 2019, alors qu'il doit l'être avant juin. Quand ce compte sera-t-il arrêté ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le compte sera arrêté le plus rapidement possible, mais annonce déjà que le résultat du compte est excellent. Evidemment, la Covid n'a rien arrangé. Monsieur le Bourgmestre ajoute que ce serait bien que le compte soit présenté dans le délai, mais le plus important est qu'il soit bon.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que, quand on ne peut pas se réunir à cause de la situation sanitaire, c'est le Collège qui a pris les décisions par réunions virtuelles, même sans sa majorité. Les Conseillers peuvent être fiers de la Commune pour la réalisation des masques en tissu, c'était la première commune à la faire. Cela met le village en évidence pour la solidarité et la convivialité : 45 couturières bénévoles, qu'il espère pouvoir remercier. Une deuxième série de masques est lancée, avec des filtres, qui seront prochainement distribués. Les élus de Fexhe ont très bien travaillé.

Monsieur le Bourgmestre remercie aussi les personnes qui ont fait sonner les cloches des quatre églises tous les soirs à 20H pour remercier le personnel soignant, ainsi que celles qui se sont présentées pour aider les personnes âgées et malades.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire n° 1.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n° 1.

7. Réfection de la rue du Village.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'un nouvel effondrement, entre la route et l'égout qui se trouve à 4 m de profondeur, s'est produit rue du Village, au-delà de la surface déjà réparée. Compte tenu du danger pour les usagers de cette rue, une remise en état doit être effectuée. Les travaux sont estimés à environ 15.000 € et le crédit budgétaire est suffisant.

Le cahier des charges prévoit la démolition et l'évacuation du revêtement actuel, la compression du remblai de la tranchée, la mise en œuvre de concassés recyclés pour la remise à niveau et la pose d'un revêtement hydrocarboné sur une surface de 45,50 m². La procédure négociée sans publication préalable sera utilisée.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.

8. Adhésion de principe à la création d'un centre cinéraire à Héron

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il n'y a pas de crématorium dans l'arrondissement, et que les familles ont de plus en plus de problèmes pour procéder aux funérailles par incinération dans des délais raisonnables. Le centre de Robermont est très sollicité, celui de Welkenraedt est assez loin.

La Conférence des Elus a donc décidé de confier à l'intercommunale Neomansio la mission de développer un projet de construction d'un crématorium dans l'arrondissement, et plus précisément sur la commune de Héron. Ce lieu est situé à peu près au centre de l'arrondissement de Huy-Waremme. Neomansio est une intercommunale créée en 1991 par les villes de Liège et de Herstal, pour la gestion du centre funéraire de Robermont, puis la Commune de Welkenraedt s'y est ajoutée pour le sien. Cette intercommunale est jusqu'à présent autonome et ne demande pas de participation financière aux communes associées.

La Conférence des Elus propose donc de lui communiquer l'accord de principe de la Commune pour adhérer à ce projet.

Monsieur le Bourgmestre propose de donner un accord de principe sur la participation de la Commune à ce projet.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord de principe.

9. Emprunt

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers rappelle que les travaux en cours à la Gare de Fexhe, et ceux qui seront commandés au cours de l'année, devront être partiellement payés par un emprunt. Les travaux prévus sont la sucrerie, la gare et la rue de Noville. Certains achats devront aussi être payés par emprunt. Il est donc nécessaire de conclure un marché avec une banque pour obtenir cet emprunt au meilleur taux.

Le cahier des charges prévoit une procédure négociée sans publication préalable, avec trois catégories d'emprunt, pour une durée de 4 ans :

- * Catégorie n° 1 : durée 5 ans
 - Taux fixe
 - Montant 200.000 EUR

- * Catégorie n° 2 : durée 20 ans
 - Périodicité de révision du taux : 3 ans
 - Montant 300.000 EUR
 -

- * Catégorie n° 3 : durée 30 ans
 - Périodicité de révision du taux : 3 ans
 - Montant 500.000 EUR

Madame Devillers rappelle qu'on ne fera appel à l'emprunt que dans la mesure nécessaire. Le montant emprunté ne sera libéré que pour la somme à payer pour chaque facture. Le paiement concernera les travaux et achats décidés par le Conseil communal.

Monsieur Leblanc demande comment le montant des intérêts est calculé.

Madame Jacob lui répond que le logiciel de marché calcule à peu près le montant du marché selon le type.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché pour la conclusion d'un emprunt.

10. Assemblées générales des Intercommunales

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de l'ordre du jour des assemblées :

CILE

JEUDI 18 JUIN 2020 à 17h00

Assemblée générale ordinaire

1. Exercice 2019 – Approbation des comptes annuels
2. Solde de l'exercice 2019 – Proposition de répartition – Approbation
3. Rapport de rémunération (art. L6421-1 du CDLD) – Approbation
4. Décharge de leur gestion pour 2019 à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration – Approbation
5. Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2019 – Approbation
6. Lecture du procès-verbal - Approbation

RESA

MERCREDI 17 JUIN 2020 à 17h30

Assemblée générale ordinaire

1. Rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
2. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
3. Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat
7. Exemption de consolidation
8. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019
9. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2019
10. Nomination du/des membres(s) du Collège des Contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 et fixation des émoluments

ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL

MARDI 23 JUIN 2020 à 18h00

Assemblée générale ordinaire

1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019
2. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019 ; affectation du résultat
3. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2019
4. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2019
5. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1^{er} bis alinéa 2 du CDLD
6. Lecture et approbation du PV en séance

IILE

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 à 16H

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
Annexe 1 : Rapport annuel 2019 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration visé à l'article L6421-1 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné).
Annexe 1 : Rapport annuel 2019 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
Annexe 3 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
3. Approbation du rapport d'évaluation écrit du Comité de rémunération visé à l'article L1523-17 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné).
Annexe 1 : Rapport annuel 2019 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
Annexe 4 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
4. Approbation du rapport du Réviseur.
Annexe 1 : Rapport annuel 2019 comprenant le rapport du réviseur.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels).
Annexe 1 : Rapport annuel 2019 comprenant les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
6. Approbation du montant à reconstituer par les communes.
Annexe 1 : Rapport annuel 2019 comprenant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
7. Décharge à donner aux Administrateurs.
Annexe 5 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
8. Décharge à donner au Réviseur.
Annexe 6 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
9. Cooptation d'un administrateur.
Annexe 7 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.

INTRADEL

JEUDI 25 JUIN 2020 à 17H

Assemblée générale ordinaire

Bureau - Constitution

1. Rapport de gestion - Exercice 2019 : approbation du rapport de rémunération
 - 1.1. Rapport annuel - Exercice 2019 - Présentation
 - 1.2. Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2019 - Approbation
 - 1.3. Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2019
2. Comptes annuels - Exercice 2019 : approbation
 - 2.1. Comptes annuels - Exercice 2019 - Présentation
 - 2.2. Comptes annuels - Exercice 2019 - Rapport du Commissaire
 - 2.3. Rapport spécifique sur les participations - Exercice 2019
 - 2.4. Comptes annuels - Exercice 2019 - Approbation
3. Comptes annuels - Exercice 2019 - Affectation du résultat
4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2019
5. Commissaire - Décharge - Exercice 2019
6. Participations - Lixhe Compost - Rapport de rémunération - Exercice 2019 : approbation
7. Participations - Lixhe Compost - Comptes annuels - Exercice 2019 : approbation
 - 7.1. Comptes annuels - Exercice 2019 - Présentation
 - 7.2. Comptes annuels - Exercice 2019 - Rapport du Commissaire
 - 7.3. Comptes annuels - Exercice 2019 - Approbation
8. Participations - Lixhe Compost - Comptes annuels - Exercice 2019 : affectation du résultat
9. Participations - Lixhe Compost - Administrateurs - Décharge - Exercice 2019
10. Participations - Lixhe Compost - Commissaire - Décharge - Exercice 2019

Seront également présentés à l'assemblée mais ne font pas l'objet d'un vote les points suivants :

- Rapport de gestion consolidé - Exercice 2019 - Présentation
- Comptes consolidés - Exercice 2019 - Présentation
- Comptes consolidés - Exercice 2019 - Rapport du Commissaire
- Administrateurs - Formation - Exercice 2019 - Contrôle

HOLDING COMMUNAL SA en liquidation

MERCREDI 24 JUIN 2020 à 14H

1. Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
2. Examen des comptes annuels pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée.
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.
5. Questions

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver tous les points de l'ordre du jour des assemblées générales.

A l'unanimité, le Conseil approuve tous les points de l'ordre du jour des assemblées générales.

11. Déclassement d'un véhicule

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de la petite camionnette du service des travaux, qui présente différents problèmes qui ne lui permettront plus de circuler. Un nouveau véhicule a été acheté dans le cadre de la centrale d'achats du SPW. Il convient donc de déclasser le vieux véhicule pour le vendre ou le recycler.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Camionnette CITROEN BERLINGO, catégorie M1, genre break, cylindrée 1560 cm³, 55 KW, diesel, blanc avec stripping et logo, 5 places chauffeur inclus, EURO 4, châssis n° VF7GJ9HWCBN007307, première mise en circulation 08/04/2008, kilométrage : 140.000 km.

Madame Nachtergaele précise qu'en raison de la Covid, on attend encore la nouvelle camionnette.

Monsieur le Bourgmestre propose de déclasser le véhicule.

A l'unanimité, le Conseil décide le déclassement de la camionnette.

12. Achat d'un nettoyeur à haute pression.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit aussi de remplacer le nettoyeur à haute pression acheté en 2008, et qui ne fonctionne plus suffisamment.

Le cahier des charges prévoit la procédure négociée sans publication préalable, et les caractéristiques suivantes : un nettoyeur haute pression triphasé à eau chaude professionnel

- Pression réglable min 190 bars
- 3X 400V, 50hz
- Débit d'eau : de 100 à 1000 L/h
- T° eau chaude : de 60°c à 150°c
- Consommation mazout pour la cuve à eau chaude : 6 kg/h max
- Tambour – enrouleur intégré
- Flexible haute pression professionnel de 20m
- Poignée pistolet
- Lance à jet plat inoxydable
- Rota buse
- Câble d'alimentation électrique avec dispositif d'enroulement de min 7m
- Logements de rangement pour pistolet et lance
- Thermostat de sécurité
- Grandes roues tout terrain
- Réservoir de carburant avec contrôle de réserve

Montage et mise en service avec écolage
Fourniture du manuel d'utilisation en français
Service après-vente
Garantie 2 ans pièces et main d'œuvre comprises

Le prix est estimé à environ 6.000 €.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.

13. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 février 2020.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 février 2020 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal tel que transmis.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.45H.